

D. No sée : 20/254



EXECUTOIRE LE

26 FEV. 2020

VILLE DE ROYAN



CONVENTION DE PARTENARIAT INTERVENTION DES PROFESSIONNELS DU MUSEE DE ROYAN AU SEIN DES SERVICES DU CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN

Entre :

Le Centre Hospitalier de Royan, sis 20 avenue de Saint-Sordelin 17640 Vaux sur Mer
représenté par Christian LAFFARGUE, Directeur,

et :

La Ville de Royan, sis 80 avenue de Pontailac à 17205 Royan cedex
représenté par Patrick MARENCO, Maire

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet : En accord avec la Directrice du Musée de Royan, et le Directeur des affaires médicales et de la stratégie, de la communication et de la clientèle, des séances de médiation « Musée hors les murs » sont organisées au sein du Centre Hospitalier de Royan, afin de mettre en relation l'offre culturelle proposée par le musée et les patients de l'hôpital.

Article 2 – Programme : La médiatrice du musée assurera l'organisation et le déroulé des séances, selon un programme établi en concertation avec les professionnels des services Soins de Suite et Réadaptation 1 et 2 (SSR1 & SSR2) et tenant compte, de façon individualisée et adaptée, des capacités des patient(e)s accueilli(e)s.

Article 3 - Déroulement : Les séances se dérouleront selon les modalités suivantes :

- Séance collective (groupe de 10 personnes maximum, patients et accompagnants)
- Durée : 1h00
- Une séance toutes les semaines, le mercredi à 14h30 (hors période d'été et jours fériés), en alternant une semaine sur deux entre le salon du SSR1 et celui du SSR2. La médiatrice se présentera à l'équipe de soins à 14h20.

Article 4 - Lieu : Pour ce faire, le Centre Hospitalier de Royan s'engage à mettre à disposition de la médiatrice les :

- salon SSR 1 au 1^{er} étage, semaine 1
- salon SSR 2 au 2^{ème} étage, semaine 2

Article 5 - Planning : Il sera proposé un planning mensuel par les professionnels du musée. Il est prévu une intervention hebdomadaire de la médiatrice, sous réserve des nécessités de service au sein du Musée de Royan.

- Pour février, les dates suivantes sont retenues : mercredi 12, mercredi 19, mercredi 26.
- Pour les mois de mars et avril, le planning des mercredis disponibles sera proposé par mail par la Direction du Musée à la Direction des affaires médicales et de la stratégie, de la communication et de la clientèle.